



CH-3003 Berne, SG-DEFR

Plateforme pour une agriculture
socialement durable
Monsieur Noé Graff, président
Monsieur Philippe Sauvin, secrétaire
Case postale 6503
1211 Genève 6

Berne, le 28 septembre 2017

Application du principe de précaution pour le Roundup et son principe actif le glyphosate

Messieurs,

Je réponds à votre courrier du 31 août 2017 adressé à Madame Doris Leuthard, Présidente de la Confédération. Le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé en Suisse. Il est employé en particulier pour le renouvellement des prairies, avant le semis d'une culture dans le cadre des techniques culturales préservant le sol, pour éliminer des mauvaises herbes problématiques dans les jachères, pour désherber les voies de chemin de fer ainsi que pour la lutte contre les mauvaises herbes en arboriculture, en viticulture et dans les espaces publics. Depuis l'interdiction de nombreux herbicides racinaires, il n'y a pas d'autres solutions pour certaines applications, hormis le désherbage mécanique ou manuel.

Le glyphosate n'est classé dans les substances cancérigènes ni en Suisse ni en Europe. Ce constat se fonde sur les conclusions de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, responsable de l'évaluation du produit du point de vue de la santé publique sur le plan national, mais aussi de comités d'experts tels que l'Autorité européenne de sécurité des aliments ou la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides de l'OMS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui ont la charge d'évaluer les produits phytosanitaires. Lors de l'examen effectué récemment dans l'UE par l'ECHA, le glyphosate n'a été jugé ni cancérigène, ni reprotoxique, ni térato-gène sur la base de l'évaluation de près de mille études.

Le glyphosate répond également à toutes les exigences en matière de protection de l'environnement. Le glyphosate n'est nocif ni pour les oiseaux, ni pour les mammifères, ni pour les insectes. D'après les connaissances actuelles, il ne représente pas de risque inacceptable pour les organismes aquatiques s'il est utilisé de façon appropriée. En outre, le glyphosate n'est pas problématique pour les eaux souterraines en raison de la combinaison du glyphosate et de son métabolite AMPA avec le sol. Les données issues de programmes de contrôle environnementaux montrent que les prescriptions légales sont respectées et qu'aucun effet négatif n'est à craindre en ce qui concerne les animaux et les plantes aquatiques ainsi que les eaux souterraines.